

RÉGLEMENTS SPORTIFS



CHAMPIONNAT de France par Équipes

*Benoit Froment
Responsable de la Commission Sportive*

Saison 2023

Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) Le Championnat de France par Équipes est réservé aux joueurs(ses) licencié.e.s **COMPETITIONS** à la Fédération Française Handisport et ayant obtenu une classification de leur handicap de 1 à 10, Sourds, DV ou NEI.
- b) L'inscription au Championnat de France par Équipes se déroule en ligne sur le site de la commission tennis de table en remplissant un formulaire et en s'acquittant du droit d'engagement, fixé par la commission sportive, de 30 € par équipes. La réception de ce règlement officialise l'inscription de l'équipe.
- c) Les inscriptions ont lieu environ 3 mois avant l'épreuve et sont arrêtées environ 1 mois avant la date de la compétition.

Article 2 – LES ÉQUIPES

- a) Les équipes seront, masculines, féminines ou mixtes. Les équipes sont constituées de 2 ou 3 joueurs(ses) **maximum** et **uniquement** de la même catégorie (assis ou debout). Aucun des joueurs(ses) ne pourra être inscrit dans une autre équipe en tant que titulaire ou remplaçant.
- b) L'équipe peut être constituée de joueur(ses) provenant de zones différentes. Il n'y a plus de notion de zones géographiques.
- c) Tous les joueurs(ses) inscrits dans l'équipe doivent jouer au moins une partie de simple ou de double **lors de chaque rencontre**.
- d) L'équipe peut choisir sa dénomination (nom de l'équipe), sous réserve de validation de la commission.
- e) Le nombre d'équipes inscrites ne peut dépasser 16 en assis et 16 en debout. Si le nombre d'équipes inscrites par catégorie, est supérieur, une liste d'équipes remplaçantes est établie en fonction de l'ordre d'inscription et seront repêchées en cas de forfait des équipes inscrites préalablement.

Article 3 - ÉPREUVE

- a) Déroulement de la compétition : 2 simples - 1 double - 2 simples. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. Chaque rencontre se dispute sur 1 table.
- b) A chaque rencontre la composition d'une équipe peut être différente. Le 3^{ème} joueur inscrit dans l'équipe sur la feuille de rencontre **doit** intégrer le double.
- c) Chaque rencontre est arrêtée au score acquis dès lors qu'une des équipes a remporté 3 parties.
- d) Pour respecter les horaires, le juge-arbitre peut faire jouer certaines rencontres sur 2 tables.

Article 4 – DÉROULEMENT

Placement des équipes dans les poules :

- Dans chacune des 2 catégories, les 16 équipes se rencontrent dans 4 poules de 4 équipes puis dans un tableau à élimination direct avec classement intégral.
- Les équipes sont classées de 1 à 16 en fonction du nombre de points cumulés des deux meilleurs joueurs de l'équipe, acquis lors du critérium fédéral de la saison en cours.
- Après le placement des têtes de série de 1 à 4 dans les poules 1 à 4, le placement des autres équipes dans les poules s'effectuera par tirage au sort par bloc (tirage au sort des équipes de 5 à 8 puis tirage au sort des équipes de 9 à 12, enfin tirage au sort des équipes de 13 à 16).
- Le Juge-arbitre fera le tirage au sort en présence du membre de la Commission Fédérale responsable du Championnat de France par équipe, au plus tard la veille de la compétition à 20h.

Ordre des rencontres dans la poule :

- 1^{er} tour : 1 contre 4 et 2 contre 3 – samedi à 8h30
- 2^{ème} tour : 1 contre 3 et 2 contre 4 – samedi à 10h30
- 3^{ème} tour : 1 contre 2 et 3 contre 4 – samedi à 13h30

Tableau :

- Les 1ers de poules accèdent aux ¼ de finale du tableau OK, les 4^è de poules accèdent au tableau final du tableau KO.
- Barrage entre les équipes ayant terminées en deuxième et troisième de poule (1/8^è de finale) – samedi à 15h30. Les vainqueurs accèdent au tableau OK de 1 à 8. Les perdant au tableau KO de 9 à 16
- Les ¼ de finale OK de 1 à 8 et KO de 9 à 16 se déroulent le samedi à 17h30.
- Les matchs de classement de 5 à 16 se déroulent le dimanche à 9h puis à 11H
- Les ½ finale se déroulent le dimanche à 10h30
- Les finales et places 3-4 se déroulent le dimanche à 14h30

Article 5 - FORFAIT D'UNE OU PLUSIEURS EQUIPES

Dans tous les cas de forfait non justifié d'une équipe, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 - PODIUMS

- a) Les 3 premières équipes sont récompensées sur le podium
- b) 1 médaille par joueur (3 par équipes) et un trophée pour le club
- c) Les joueurs médaillés doivent être présents lors de cette cérémonie protocolaire